



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Politique industrielle : Moselle

Question écrite n° 57748

#### Texte de la question

M Jean-Louis Masson rappelle à M le ministre de l'industrie et du commerce extérieur que, dans le cadre de la conversion économique du bassin siderurgique mosellan, le Gouvernement a annoncé, au début de 1992, la création d'une plate-forme laser à haute puissance. Ayant un rayonnement national, celle-ci serait un atout pour le nord mosellan ; elle devrait être construite par l'Institut de soudure. Toutefois, contrairement aux engagements initiaux, les concours publics pour la plate-forme laser de Thionville n'atteindront pas le niveau prévu. Afin que le projet conserve une consistance, les pouvoirs publics, tant au niveau de la préfecture de région que des ministères, voudraient donc obliger l'Institut de soudure à transférer à Thionville une grande partie des équipements fonctionnant depuis plus de dix ans à Ennery. L'établissement principal de l'Institut de soudure est en effet implanté sur le pôle industriel d'Ennery et il y a permis la constitution d'un pôle productif régional de soudure. Les trois équipements qui devraient être transférés vers Thionville constituent la base de ce pôle productif qui serait donc totalement démantelé. Il s'agit : 1° du faisceau d'électrons ; 2° de la division robotique ; 3° des trois lasers moyenne puissance installés à Ennery. Cette situation est inadmissible car Ennery se trouve à deux kilomètres de la limite de l'arrondissement de Thionville. Il n'est donc pas raisonnable de prétendre compenser les suppressions d'emplois dans la sidérurgie en supprimant des équipements et des emplois existant à Ennery pour les transférer à quelques kilomètres au nord. Une telle opération n'apporterait strictement rien de plus pour la Moselle. Le seul argument avancé jusqu'à présent pour justifier ce transfert est que le Fonds européen (Feder) serait prêt à accorder une subvention pour Thionville et non pour Ennery. Or, comme les services du ministère le savent, le montant de la subvention du Feder suffirait à peine pour financer le seul coût du déménagement des installations d'Ennery. Les Mosellans souhaitent des mesures sérieuses de conversion économique et non une politique consistant à démanteler une structure existante pour la transférer à quelques kilomètres de distance. Il souhaiterait donc qu'il lui indique quelles suites il entend donner à cette affaire afin que la politique conduite par son ministère crée de véritables structures nouvelles dans le secteur de Thionville.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Le projet de création par l'Institut de soudure d'une plate-forme laser à haute puissance doit constituer un pôle mécanique, soudage, traitement de surface à rayonnement national et même européen ; ce projet doit être soutenu par un important financement public. Il a, depuis l'origine, été prévu que ce pôle serait constitué par des équipements tels que faisceau d'électrons et lasers de moyenne puissance, que l'Institut de soudure possède déjà et qui ont d'ailleurs été financés sur concours publics, et par un nouvel équipement très important autour d'un laser à très forte puissance. Il est en effet nécessaire que la totalité de ces équipements entre lesquels la synergie est forte soit réunie sur une même plate-forme. S'agissant de l'implantation de cette plate-forme, elle doit remplir un double objectif : être à même de favoriser le rayonnement du pôle et contribuer à conforter une nouvelle vocation industrielle du bassin siderurgique. Il appartient au préfet de région de déterminer, en liaison avec l'Institut de soudure ainsi qu'avec la région et le département, invités à participer au financement du projet, l'implantation qui permette d'atteindre au mieux ce double objectif. La contribution

financiere de l'Etat sera accordee independamment de l'implantation retenue ; la contribution qu'il est envisage d'obtenir aupres du Feder devra bien evidemment respecter ses regles d'eligibilite.

## Données clés

**Auteur** : [M. Masson Jean-Louis](#)

**Circonscription** : - Rassemblement pour la République

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 57748

**Rubrique** : Politique economique

**Ministère interrogé** : industrie et commerce extérieur

**Ministère attributaire** : industrie et commerce extérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 18 mai 1992, page 2176